Image not found or type unknown

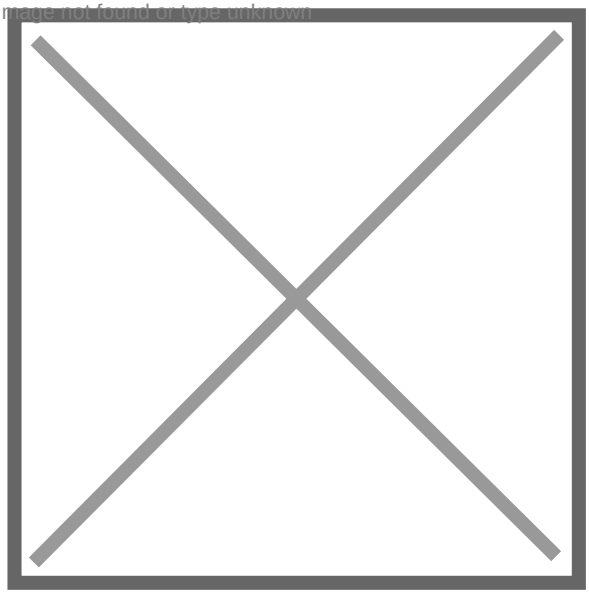

Réveil au son du marteau du voisin le samedi matin à 8h

Par **isaker**, le **07/06/2008** à **09:28**

1/ Contexte :
Nous sommes locataires dans un appartement au 1er étage d'une co-propriété.Notre voisin direct du dessus est propriétaire et est arrivé depuis 1 an.Depuis son arrivée c'est travaux sur travaux de façon aléatoire (périodes d'écarts).Bon actuellement c'est des coups de marteaux et notamment ce matin samedi dès 8 heures ce matin.Il y a 3 ou 4 coups par secondes (on entend une 20aine de coups à la suite puis le bruit d'un truc léger qui dégringole).Ce ne sont pas des bruits de "vie courante" qui eux ne nous posent pas de problèmes particuliers. Mais nos jeunes enfants aussi aimeraient éviter de subir ce réveil si tôt pour le Week end ou ils peuvent enfin se reposer...De plus ce bruit en continue génère des céphalées qui imposent la prise de médicaments:aspirine, doliprane...
2/Questions:
Q1->A-t-il le droit de taper au marteau dès 8h du matin le samedi ? et si oui dans quelles "limites"?
Q2->Que dois-je faire ?
Q3->Je pense aller sonner chez lui pour lui demander de ne pas commencer si tôt la prochaine fois...=> Est-ce suffisant? car ce que nous souhaitons est qu'il cesse définitivement le Week-end les coups de marteaux qui résonnent... ->Peut-on negocier quelque chose de plus supportable pour nos enfants et nous?...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés